

## EVOLUTION DU COMMERCE INTRACOMMUNAUTAIRE DE VIANDES DE POULET ET DE DINDE SUR LA DERNIERE DECENNIE

Trégaro Yves

*FranceAgriMer, Direction Marchés, Etudes et Prospective*  
12, Rue Henri Rol-Tanguy, TSA 20002, 93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
yves.tregaro@franceagrimer.fr

### RESUME

Conséquence de l'accroissement de la production européenne et des importations en provenance des Pays Tiers, les disponibilités sur le marché communautaire (UE à 27) sont passées de 10,0 millions de tec en 1999 à 11,7 millions de tec en 2009. Dans le même temps, les échanges intracommunautaires de viandes de volailles ont augmenté de 850 000 tonnes poids produit, l'essentiel de la progression provient des viandes de poulet. Les volumes échangés entre l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni représentent actuellement encore la moitié du commerce intracommunautaire, cette part s'élevait à plus de 70 % entre 1999 et 2003. Ainsi, les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, la Belgique jouent un rôle majeur dans le commerce intracommunautaire. Ils assurent, à eux seuls, 20 % des importations et 40 % des exportations communautaires.

A partir d'un certain seuil, la croissance des importations en provenance des Pays Tiers de filet de poulet congelé et de viandes saumurées semble se traduire par une augmentation des échanges communautaires. Ainsi, débarquées dans les ports nord-européens, elles sont également largement expédiées sur le marché communautaire. Pour cette raison, les prix établis à partir des sources douanières européennes, ne reflètent probablement pas totalement la réalité économique du différentiel de prix, entre les pièces produites dans l'Union européenne et celles importées des Pays Tiers.

### ABSTRACT

#### **Major changes in the UE chicken and turkey trade in the last decade**

Consequence of the increasing of the European production and the imports from Third Countries, the availabilities on the European market have raised from 10,0 millions cwe in 1999 to 11,7 millions cwe in 2009. In the same time, the European trade of poultry meat has grown of 850 000 tons weight product, the main part of the increasing is due to chicken meat. At present, the sells between Germany, Belgium, France, the Netherlands and United Kingdom represents about the half of European trade whereas between 1999 and 2003, this part was rather higher than 70 %. The Netherlands and, in a lesser extent, Belgium plays a major role. They realize, all by themselves, 20 % of European imports and 40 % of exports.

Over a certain level, the increase of imports of frozen chicken fillets and salted meat should have had an impact on the growth in European trade. The imports coming from Third Countries, landed in the north European ports, are widely scattered around the European Union. For this reason, the prices established with the Europeans customs figures, reflect not totally the economic reality of the price gap between the cut produced in the European Union and in Third Countries.

## INTRODUCTION

Au cours des dix dernières années, les importations de volailles (tous produits confondus) de l'UE à 27 en provenance des Pays Tiers ont triplé. Elles s'élevaient en 1999 à 362 500 tec (tonnes équivalent carcasse), elles ont dépassé 1,1 million de tec ces trois dernières années (1,154 million de tec en 2009). Les exportations communautaires vers les Pays Tiers sont, quant à elles, restées relativement stables. Depuis 1999, la moyenne s'est établie à 1 million de tec, variant de 870 000 tec en 2007, conséquence d'un renforcement des échanges entre l'UE à 25 et la Bulgarie et la Roumanie et d'une contraction de la demande internationale liée à la présence de cas d'influenza aviaire dans l'Union européenne, à 1,1 million de tec en 1999 (1,019 million de tec en 2009). La production de l'UE à 27 s'est également accrue, passant de 10,7 millions de tec en 1999 à 11,5 millions de tec en 2009. Ainsi, au cours de la dernière décennie, les disponibilités sur le marché communautaire ont progressé d'environ 1,7 million de tec, pour s'élever à 11,7 millions de tec en 2009. Dans le même temps, les échanges intracommunautaires se sont accrus d'environ 1,3 million de tec, pour atteindre 3,508 millions de tec en 2009. D'après ces données, ils porteraient sur 30 % de la production européenne.

Durant cette période, de grands groupes industriels européens et internationaux ont acquis des outils dans l'espace communautaire, plus particulièrement dans le secteur de la transformation (rachats de Plusfood par le brésilien Perdigao – désormais propriété de Brasil foods suite à la fusion de Perdigao et Sadia en 2009 -, de Moy Park par le brésilien Marfrig, de Grampian Country Food par le néerlandais Vion). Ces acquisitions ont vraisemblablement eu un impact sur l'origine et la nature des approvisionnements anglais et néerlandais et, plus largement, entraîné une modification des flux de matières premières au sein de l'Union européenne.

L'objectif de cette publication est d'analyser, à partir des données douanières disponibles, les évolutions des échanges intracommunautaires de viandes de poulet et de dinde au cours des dix dernières années. Lors de cette analyse, on tentera également de percevoir les modifications des échanges européens dues à la croissance des importations en provenance des Pays Tiers, aux investissements brésiliens dans l'UE et enfin à l'augmentation des achats de viandes saumurées. Quelques conclusions seront tirées quant à la pertinence des prix moyens classiquement utilisés pour les échanges intracommunautaires et des

différentiels de prix entre l'Union européenne et les Pays Tiers, plus particulièrement, le Brésil.

## 1. MATERIEL ET METHODE

Les données utilisées pour cette étude sont issues de la série de cd-rom Comext produits par Eurostat sur l'ensemble des 27 États membres. Les données antérieures à l'adhésion des 12 États membres (NEM à 12) à l'Union européenne ont été reconstruites par Eurostat à partir des sources de douanes nationales. Dans l'ensemble du document, les échanges sont analysés entre les 27 États membres sur la période 1999 – 2009. Bien que les 10 premiers NEM n'aient adhéré que le 1<sup>er</sup> mai 2004 et que les deux derniers, la Roumanie et la Bulgarie, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, il a été considéré que les échanges se sont effectués, sur toute la période, sans contrainte, dans un espace douanier unifié de 27 États. En effet, depuis le début des années 1990, il existait, avec la plupart d'entre eux, des accords d'association afin de préparer leur adhésion, entre les NEM à 12 et l'UE à 15, facilitant ainsi les échanges commerciaux bilatéraux (contingents réciproques d'importance inégale à droit nul).

Suite à l'assouplissement des règles de déclaration douanière, les sommes des flux d'importations et d'exportations de viandes de volailles au sein de l'UE à 27 présentent un écart moyen de 7 % sur les cinq dernières années, en faveur des volumes expédiés, et variant de 0 à 9 % selon les années. Considérant que les données des volumes des exportations sont plus fiables, l'analyse des échanges intracommunautaires a été réalisée sur la base des volumes exportés. Enfin, sauf indication contraire, l'ensemble des données est exprimé en tonne poids produit dans la suite du document.

## 2. PRINCIPALES EVOLUTIONS DU COMMERCE EUROPEEN DE VIANDES DE VOLAILLES

### 2.1. Caractéristiques du marché européen des viandes de poulet et de dinde

Le commerce de viandes de volailles est constitué pour environ 75 % de viandes de poulet et pour environ 20 % de viandes de dinde. Au cours des 10 dernières années, les échanges de viandes de volailles (SH 0207) ont progressé de plus de 50 % en volume et de 60 % en valeur - en euros courants -. Cette évolution résulte de la croissance, d'une part, des échanges de pièces de poulet fraîches et congelées, notamment de filets congelés et, d'autre part, d'une hausse du prix des pièces congelées de poulet supérieure à celle des viandes fraîches (+ 1,2 % contre - 1,2 %).

**Tableau 1.** Echanges intracommunautaires de viande de volailles au cours des 10 dernières années

| 1000 tonnes<br>(poids produit) | Moy.<br>99-00-01 | Moy.<br>07-08-09 | %  |
|--------------------------------|------------------|------------------|----|
| V. fraîches                    | 881              | 1309             | 49 |
| <i>dont poulet</i>             | 637              | 1030             | 62 |
| <i>dont dinde</i>              | 214              | 243              | 14 |
| V. congelées                   | 678              | 1103             | 63 |
| <i>dont poulet</i>             | 489              | 821              | 68 |
| <i>dont dinde</i>              | 134              | 168              | 25 |

Source : Eurostat

Les volumes échangés entre l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni représentent actuellement moins de la moitié du commerce intracommunautaire. Cette part s'élevait à plus de 70 % entre 1999 et 2003. Ainsi, les autres flux, notamment transfrontaliers (Pologne-Allemagne, Irlande-Royaume-Uni, Danemark-Suède, Autriche-Allemagne...), se sont fortement accrus au cours des dernières années. Alors qu'au début des années 2000, ces cinq pays assuraient plus de 80 % des exportations et 85 % importations européennes, cette part s'est désormais réduite à respectivement un peu plus de 60 % et 65 %.

Toutefois, les Pays-Bas et la Belgique continuent de jouer un rôle majeur dans les échanges intracommunautaires. Les Pays-Bas interviennent pour 26 % des exportations et 13 % des importations, la Belgique pour 13 % des exportations et 5 % des importations. Au cours des dix dernières années, leurs parts n'ont reculé qu'entre 2 et 5 %. Cette réalité peut-être également illustrée par le fait que les exportations de viandes de volailles néerlandaises et belges (UE et pays Tiers), exprimées en tec, sont respectivement 1,9 et 1,6 fois supérieures à la production nationale. Pour atteindre de tels niveaux de ventes, des importations sont nécessaires, elles dépassent, pour ces deux pays, 80 % de leur production.

Les exportations anglaises vers les Pays-Bas sont passées de 2 % du commerce européen en 1999 (28 000 tonnes) à près de 5 % en 2008 (120 000 tonnes), avant de diminuer en 2009 (76 000 tonnes), celles en provenance de Belgique, qui atteignaient 8 % du commerce européen en 1999 (121 000 tonnes), représentaient moins de 5 % en 2009 (118 000 tonnes). Les ventes néerlandaises vers le Royaume-Uni, se sont globalement maintenues autour de 7 % du commerce européen jusqu'en 2007, avant de reculer depuis. Ainsi, les échanges entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont pratiquement doublé, en tonnage, au cours des 10 dernières années, vraisemblablement conséquence des investissements brésiliens (Pays-Bas et Royaume-Uni) et néerlandais (Royaume-Uni). La

présence des néerlandais sur le marché allemand s'est réduite de moitié au cours des 10 dernières années (8 % du commerce européen en 2009 (181 000 tonnes) contre 17 % (240 000 tonnes) en 1999), conséquence de l'augmentation de la production allemande (+ 540 000 tonnes) et des exportations polonaises sur l'Allemagne (+ 50 000 tonnes). De même, les ventes allemandes vers les Pays-Bas ont diminué, en proportion, passant de 4 % du commerce européen à 2 %.

## 2.2. Les échanges de viandes de poulet

Sur le marché communautaire, les principaux pays exportateurs de viandes de poulet sont les Pays-Bas (33 %), la Belgique (14 %), le Royaume-Uni (9 %) et l'Allemagne (12 %), loin devant la France (5 %), les principaux clients sont le Royaume-Uni (19 %), l'Allemagne (13 %), les Pays-Bas (13 %) et la France (12 %).

Sur une progression globale des échanges de viandes de volailles de 850 000 tonnes, l'essentiel provient des viandes de poulet (725 000 tonnes, soit 85 %). Entre le début des années 2000 et actuellement, les parts des viandes fraîches et réfrigérées (SH 020713), et de viandes congelées (SH 020714) de poulet dans les échanges de poulet sont restées stables, elles s'établissent respectivement à 56 % et 44 %. De fait, la croissance des volumes échangés a été relativement comparable (392 000 tonnes, + 62 % et 333 000 tonnes, + 68 %).

**Tableau 2.** Evolution des exportations intracommunautaires de viande de volailles au cours des 10 dernières années

|                                    | variation<br>tonnes | taux<br>% |
|------------------------------------|---------------------|-----------|
| Forts volumes exportés             |                     |           |
| -02071410 (260 000 tonnes)         | 115600              | 80        |
| -02071310 (210 000 tonnes)         | 104800              | 100       |
| Forte progression des exportations |                     |           |
| -02071420 (95 000 tonnes)          | 72500               | 320       |
| -02071370 (113 000 tonnes)         | 82500               | 260       |

Source : Eurostat

Deux nomenclatures douanières expliquent plus particulièrement cette croissance : les filets de poulets congelés (SH 02071410, 116 000 tonnes, soit 14 %) et frais et réfrigérés (SH 02071310, 105 000 tonnes, soit 12 %). Deux autres produits ont également joué un rôle non négligeable dans l'évolution croissante des échanges intracommunautaires : des pièces diverses non désossées de poulets frais et réfrigérées (SH 02071370, 82 000 tonnes, soit 10 %) et des demis et quarts de poulets congelés

(SH 02071420, 72 000 tonnes, soit 9 %). Ces quatre produits assurent, à eux seuls, pratiquement la moitié de la progression des échanges intracommunautaires de viandes de volailles. Deux autres produits méritent une attention particulière, les ailes fraîches (SH 02071330) et les pièces non désossées diverses (SH 02071470).

### 2.3. Les échanges de viandes de dinde

Les principaux fournisseurs du marché européen des viandes de dinde sont la France (19 %), l'Allemagne (16 %), la Pologne (15 %), devant les Pays-Bas (13 %) et l'Italie (10 %). Les principaux clients sont l'Allemagne (22 %), devant le Royaume-Uni (8 %), la France (8 %), l'Autriche (8 %), les Pays-Bas (7 %) et la Belgique (7 %).

Au cours des dix dernières années, les échanges de viandes de dinde ont modérément participé à la croissance du commerce européen de viandes de volailles, tant en frais (+ 29 000 tonnes, + 14 %), qu'en congelé (+ 35 000 tonnes, + 26 %). Les exportations de quelques produits ont toutefois soutenu la progression des volumes échangés. Les échanges de filets frais (SH 02072610) se détachent avec un accroissement des échanges intracommunautaires de plus de 20 %, d'autres pièces poitrines fraîches non désossées (SH 02072650), filets congelés (SH 02072710) et dos congelés (SH 02072740) y ont également contribué, mais dans une plus faible proportion.

### 2.4. La relation entre importations en provenance des Pays Tiers et commerce intracommunautaire

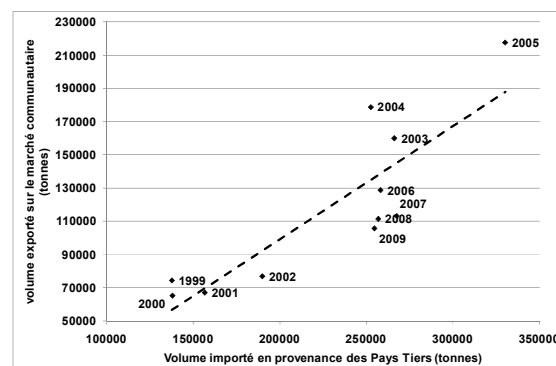
Pour le poulet, comme pour la dinde, la croissance des échanges intracommunautaires s'est effectuée de façon plus marquée en congelé qu'en frais. Il apparaît utile de se pencher sur la relation entre le commerce intracommunautaire et celui des Pays Tiers. Toutefois, l'analyse ne pourra être que partielle étant donné qu'une part importante de produits non cuits entre également sur le marché communautaire à travers des viandes saumurées – SH 02109939 – (210 000 tonnes) et préparations non cuites – SH 16023111 et SH 16023211 – (110 000 tonnes)) qui ne sont pas prises en compte.

Les importations de viandes de volailles en provenance des Pays Tiers s'effectuent principalement sous forme de filet congelé de poulet (SH 02071410) et, dans une moindre mesure de poulet entier congelé 65 % (SH 02071290), de cuisse de poulet congelée (SH 02071460) et de filet de dinde congelé (SH 02072710).

Pour tenter d'apprécier l'impact des importations européennes en provenance des Pays Tiers sur le

commerce intracommunautaire, la corrélation entre ces deux quantités a été recherchée sur les 10 dernières années. Il apparaît assez nettement que pour les filets de poulet congelés, qui représentent environ la moitié des achats européens de viandes sur le marché international, la croissance des importations en provenance des Pays Tiers a une répercussion nette sur celle du commerce européen. A partir d'un certain seuil, probablement supérieur à 100 000 tonnes, la croissance des importations se traduit par une augmentation des échanges communautaires dans les mêmes proportions. Ce constat accrédite l'idée que le commerce communautaire se nourrit, en partie et notamment pour les viandes congelées, de la réexportation de produits bruts en provenance des Pays Tiers, essentiellement du Brésil. Pour le poulet entier congelé 65 %, une même tendance peut-être observée même si elle est moins nette. En revanche, la relation entre croissance des importations en provenance des Pays Tiers et du commerce européen n'est pas perceptible pour le filet de dinde congelé et la cuisse de poulet congelée. Dans ce cas, on peut supposer que les produits sont transformés, voire consommés, dans le pays de débarquement.

**Graphique 1.** Importations en provenance des Pays Tiers et exportations intracommunautaires de filets de poulet congelés au cours des 10 dernières années

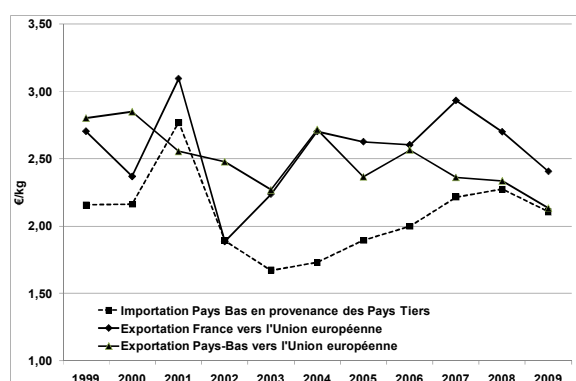


Source : Eurostat

Ainsi, la baisse du prix intracommunautaire du filet de poulet pourrait résulter de deux effets simultanés. D'une part, le prix des filets importés par l'Union européenne, exprimés en euro, sont orientés à la baisse et pèse sur le prix des filets produits sur le marché communautaire. D'autre part, le prix moyen est affecté par le prix des viandes importés (différentiel de prix en faveur des filets importés), en raison d'une part croissante des viandes importées en provenance des Pays Tiers dans les échanges intracommunautaires. Les prix moyens issus des matrices croisées fournisseurs/clients pour les principaux produits échangés au sein de l'Union européenne apportent quelques informations. Pour les filets de poulet congelé, le différentiel entre le prix d'importation

des Pays-Bas en provenance des Pays Tiers (filet essentiellement brésilien) et le prix d'exportation de la France vers l'Union européenne (filet supposé issu de volaille produite en France) s'est progressivement réduit entre 2004 et 2009, passant de 0,90 €/kg à 0,30 €/kg. Sur la période 2000-2002, la quasi absence de différentiel peut s'expliquer par des volumes modérés de viandes importées par l'Union européenne en provenance du Brésil (moins de 200 000 tonnes avant 2000) et une stratégie de la part des opérateurs brésiliens moins exacerbée que par la suite d'approvisionner le marché européen (exportations de viandes saumurées vers l'UE à partir de 2000).

**Tableau 1.** Ecart de prix importations Pays Tiers (Pays-Bas) et exportations UE (France)



Source : Eurostat

### 3. EVOLUTION DES ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES POUR LES PRINCIPALES CATEGORIES DE PRODUITS

#### 3.1. Le filet de poulet congelé (SH 02071410) – 11 % des échanges européens en poids produit

Les échanges de filets de poulet congelés représentent, à eux seuls, plus de 10 % des échanges de volailles européens. Ils ont pratiquement doublé en 10 ans, pour atteindre 250 000 tonnes. Les principaux pays exportateurs sont les Pays-Bas (59 %), la Pologne (7 %), l'Allemagne (5 %), le Royaume-Uni (5 %) et la France (5 %). Les principaux clients sont Le Royaume-Uni (30 %), l'Allemagne (13 %), la France (9 %), la Belgique (9 %) et les Pays-Bas (8 %). Si les expéditions de la France vers le Royaume-Uni et de la Belgique vers l'Allemagne ont fortement diminué, celles des Pays-Bas, qui ont doublé en 10 ans (150 000 tonnes en 2009), ont augmenté de 10 points (59 % des échanges européens en 2009) et diversifiées (Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, France, Pologne). Ainsi, en 1999, la France assurait 12 % de l'approvisionnement du Royaume-Uni, actuellement moins de 2 %. En revanche, la part des

Pays-Bas sur le marché anglais est passée de moins de 70 % à 83 %.

#### 3.2. Le filet de poulet frais et réfrigéré (SH 02071310) – 9 % des échanges européens

Les exportations de filets de poulets frais et réfrigérés au sein de l'Union européenne sont réalisées par cinq pays, les Pays-Bas (43 %), la Belgique (14 %), la Pologne (13 %), le Royaume-Uni (8 %) et l'Allemagne (7 %). Cinq clients réalisent l'essentiel des achats : le Royaume-Uni (37 %), l'Allemagne (14 %), la France (12 %), les Pays-Bas (12 %) et l'Irlande (8 %). Un quart des volumes sont échangés depuis les Pays-Bas vers le Royaume-Uni.

Les Pays-Bas constituent désormais une plateforme européenne d'approvisionnement du filet de poulet pour l'Europe. Alors que leur production de poulet est évaluée à 650 000 tonnes par an, soit une offre potentielle néerlandaise en filet de 160 000 tonnes, leurs expéditions annuelles de filets frais et congelés dépassent 250 000 tonnes, principalement expédiés vers le Royaume-Uni, la Belgique et le Royaume-Uni. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont diversifié leur approvisionnement. La part de marché de la France sur le marché anglais s'est réduite, elle est passée de près de 10 % à 6 %.

#### 3.3. Les découpes diverses fraîches (SH 02071370) – 5 % des échanges européens

En 10 ans, les volumes échangés ont quadruplé. Deux pays, le Royaume-Uni (57 %) et les Pays-Bas (27 %) réalisent l'essentiel des expéditions sur le marché européen. Le Royaume-Uni commercialise les découpes vers les Pays-Bas (34 %) et l'Allemagne (51 %), les Pays-Bas à 80 % vers l'Allemagne. Inexistantes en 2006, les ventes du Royaume-Uni vers l'Allemagne et les Pays-Bas ont fortement progressé pour dépassé 50 000 tonnes depuis quatre ans et représenter la moitié des échanges européens.

En quelques années, l'Allemagne (55 % des importations européennes) est devenue l'exutoire d'une partie des découpes de viandes anglaises et néerlandaises, probablement valorisées au sein de produits transformés.

#### 3.4 Les demi-carasses de poulet congelées (SH 02071420) – 4 % des échanges européens

Les Pays-Bas, à eux seuls, réalisent la moitié des exportations sur le marché européen. Ces dernières sont principalement destinées à la Roumanie (42 %), et depuis trois ans, à la France (27 %). La Belgique (10 % des exportations européennes),

vend l'essentiel de ses volumes vers les Pays-Bas et la France.

De l'ordre de 3 000 tonnes entre 2002 et 2004, les importations françaises en provenance des Pays-Bas ont atteint en moyenne ces cinq dernières années 10 000 tonnes. Inférieures à 2 000 tonnes, les achats de la Roumanie en provenance des Pays-Bas dépassent régulièrement 30 000 tonnes. Le commerce depuis la Belgique vers les Pays-Bas s'est fortement accru ces dernières années (6 000 à 8 000 tonnes actuellement). Le rôle des Pays-Bas et de la Belgique comme plateforme européenne d'échanges apparaît ici assez nettement.

### **3.5. Le filet de dinde frais (SH 02072610) - 6 % des échanges européens**

Au cours de la dernière décennie, les échanges intracommunautaires de filet de dinde frais ont progressé d'environ 20 % et fortement évolué. Au début des années 2000, la France était le premier fournisseur du marché européen (48 %), devant l'Italie (14 %), les Pays-Bas (10 %) et la Hongrie (8 %). Depuis, la Pologne a ravi la première place à la France, sa part de marché atteignant actuellement 27 %, devant l'Allemagne (21 %), l'Italie (13 %) et la Hongrie (16 %). La France occupe désormais le 5<sup>ème</sup> rang et ne participe plus que pour 11 % au commerce intracommunautaire. En 10 ans, les tonnages exportés par la France sont passés de 65 000 à moins de 14 000 tonnes, les ventes vers la Belgique ont été divisées par 2, celles vers l'Allemagne par 20.

Durant cette période, l'Allemagne est restée, de loin, le premier client (36 % des achats européens au début des années 2000 et 28 % en 2009). L'Autriche, la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas complètent la liste des pays importateurs historiques (respectivement 21 %, 10 %, 6 % et 6 % des achats européens en 2009).

Alors que l'Allemagne s'approvisionnait, au début des années 2000, auprès de la France (35 %), des Pays-Bas (22 %), de la Hongrie (13 %) et de l'Italie (13 %), elle s'est tournée ces dernières années vers la Pologne (54 %), l'Autriche (18 %), l'Italie (13 %) et la Hongrie (13 %). Pratiquement inexistantes en 1999, les exportations polonaises vers l'Allemagne dépassent régulièrement 20 000 tonnes.

### **3.6 Le filet de dinde congelé (SH 02072710) - 3 % des échanges européens**

Actuellement, la France et l'Allemagne sont les deux principaux pays exportateurs de filet de dinde congelé (36 % et 17 %). Même si la plupart des pays européens en importent, trois pays se

détachent, l'Allemagne (17 %), les Pays-Bas (10 %), et l'Espagne (10 %). Toutefois, au cours des 10 dernières années, si les exportations françaises ont diminué de moitié, celles de l'Allemagne ont, en revanche, été multipliées par 4 et ont même ponctuellement dépassé celle de la France en 2007. Cette évolution est le fruit d'une reconstruction de la filière dinde en Allemagne qui s'est tournée vers la production d'animaux lourds dont les filets sont adaptés à l'industrie de transformation. A l'inverse, les opérateurs français ont fait le choix de rester sur la production d'animaux de souche medium. Ainsi au début des années 2000, les opérateurs français qui exportaient vers l'Allemagne plus de 11 000 tonnes, n'en expédient actuellement plus que 1 500. En revanche, les opérateurs allemands en ont expédié vers la France plus de 3 000 tonnes entre 2006 et 2008. Par ailleurs, ils se sont partiellement substitués aux français sur les marchés néerlandais, anglais, espagnol, autrichien. Même si les ventes françaises vers l'Espagne sont en recul de 40 %, les volumes restent significatifs, autour de 5 000 tonnes.

### **3.7 Les viandes saumurées de volailles (SH 02109029 jusqu'en 2002 et SH 02109939 au-delà)**

L'analyse du commerce européen de viandes de volailles ne peut s'exonérer d'un examen des échanges communautaires de viandes saumurées en lien étroit avec les importations en provenance des Pays Tiers. En effet, les viandes saumurées représentent, exprimées en tec, un quart des importations européennes, c'est-à-dire plus que les découpes congelées de poulet et de dinde réunies (19 %).

Sur la période 1999-2009, il convient de distinguer trois périodes concernant le droit de douane à l'importation en provenance des Pays Tiers : 1999-2001 avec un taux de 15,4 %, 2002-2005 avec un droit fixe de 1,024 €/kg comme pour les viandes fraîches et réfrigérées de poulet, après 2006 avec un taux de 15,4 % à l'intérieur du contingent (619 000 tonnes) et de 1,300 €/kg au-delà. Ces éléments sont déterminants dans la compréhension de l'évolution des échanges intracommunautaires.

Les évolutions des importations en provenance des Pays Tiers et des échanges intracommunautaires au cours de la dernière décennie sont étroitement corrélées. Ainsi, on constate un arrêt du commerce intracommunautaire de viandes saumurées en 2004 et 2005, période pendant laquelle les importations en provenance des Pays Tiers étaient frappées d'un droit de douanes équivalent à celui des viandes fraîches. En faisant l'hypothèse vraisemblable que les industriels européens produisent peu de volailles

saumurées, depuis 2006, environ 40 % des volumes débarqués dans les ports européens font l'objet d'une réexportation en l'état. Ainsi, à partir d'un seuil proche de 100 000 tonnes importées, on peut estimer que l'accroissement des importations de 100 000 tonnes se traduit par une hausse de 45 à 50 000 tonnes du commerce intracommunautaire.

Ces trois dernières années, les Pays-Bas ont réalisé plus de la moitié des importations communautaire sur le marché mondial (60 % en 2009), soit plus de 100 000 tonnes (130 000 tonnes en 2009). Une partie de ces volumes (environ 50 %) ne fait vraisemblablement que transiter par les Pays-Bas avant de rejoindre, le Royaume-Uni (33 % des expéditions), l'Allemagne (19 %), pays dans lesquels se trouvent d'importants outils de transformation (Plusfood, Moy Park, Grampian Country Foods), et dans une moindre mesure la France, la Belgique et la République tchèque. L'Allemagne, qui était le principal importateur en 2002-2003 avec la moitié des tonnages, effectue un peu plus de 20 % des achats européens sur le marché mondial. Elle revend sur le marché communautaire environ 20 % des volumes importés, notamment au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Autriche.

Au-delà des données, il est vraisemblable que le commerce de viande de volailles s'est fortement complexifié au cours des dernières années. La détention par une même entreprise de plusieurs sites industriels dans différents pays européens ainsi que l'accroissement des fabrications de produits hautement élaborés y a certainement contribué.

## CONCLUSION

Du fait de l'importance des importations européennes en provenance des Pays Tiers (1,153 million de tec pour une consommation de 11,665 millions tec, soit un rapport d'environ 10 % en 2009), le commerce intracommunautaire de volailles et son évolution ne peuvent s'analyser qu'au regard des importations en provenance des

Pays Tiers, notamment pour les viandes congelées et saumurées. En effet, au commerce européen issu de viandes produites sur le marché communautaire vient s'ajouter celui associé à la réexpédition de viandes exportées par les Pays Tiers et ne faisant que transiter par certains pays ayant une frontière maritime (Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Pologne) et acteurs économiques exerçant des activités de négoce.

Pour certains produits, la part des volumes réexpédiés par rapport à l'ensemble des échanges européens dépassent 25 %, voire 50 %. Dans ces cas, le prix moyen déterminé par le rapport valeur/volume des échanges ne mesure pas le prix réel pratiqué par les opérateurs européens pour les viandes issues du marché communautaire. Il est ainsi souvent sous-estimé, les viandes en provenance des Pays Tiers ayant un prix inférieur, droit de douane inclus, à celle produite dans l'Union européenne. Le différentiel de prix, pour un produit identique, entre les Pays Tiers et l'Union européenne est ainsi en pratique plus élevé qu'estimé. Du fait de la croissance des importations en provenance des Pays Tiers et de leur part dans les échanges intracommunautaires, le prix constaté n'est pas systématiquement orienté à la hausse.

Pour ces raisons, le différentiel de prix des viandes de volailles calculé à partir du rapport valeur/volume des échanges au sein de l'UE et en provenance des Pays Tiers, ne reflète pas systématiquement la réalité économique. Il est probablement sous-estimé. Dans le secteur de la volaille, une bonne évaluation des enjeux des négociations bilatérales et/ou OMC passe par l'obtention de données issues d'acteurs économiques, d'industriels, de traders... Une analyse uniquement basée sur les échanges de viande fraîche peut également apporter des éléments de réponse à mieux cerner la problématique du différentiel de prix UE et Pays Tiers.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ofival-Office de l'Elevage (1999-2008). Partie UE Volailles *in* Le marché des produits laitiers, carnés et avicoles, collection de 1999 à 2008.
- FranceAgriMer (2010). Partie UE volailles *in* Bulletin Statistique – Les produits carnés, avicoles et laitiers 2009, 194 p.
- Ubifrance (2010). Viande de volaille : Diagnostic des opportunités de développement à l'export sur 5 marchés clés (Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas et Danemark), étude pour le compte de FranceAgriMer, 80 p.